



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 023.41.18..89 à 92 Fax : 023.41.18.76 C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER BADR : Rib 00 300 060000201930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 060000014720242
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.
Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.
Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

Décret exécutif n° 22-50 du 20 Jomada Ethania 1443 correspondant au 23 janvier 2022 modifiant le décret exécutif n° 18-112 du 18 Rajab 1439 correspondant au 5 avril 2018 fixant le modèle de l'extrait du registre de commerce délivré sous format électronique.....	5
Décret exécutif n° 22-51 du 21 Jomada Ethania 1443 correspondant au 24 janvier 2022 portant reconduction des mesures du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).....	5
Décret présidentiel n° 21-455 du 11 Rabie Ethani 1443 correspondant au 16 novembre 2021 relatif à la publication de la composition nominative de la Cour constitutionnelle (Rectificatif).....	6

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Aïn Defla.....	6
Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions de membres à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption.....	6
Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur général des services comptables au ministère des finances.....	6
Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur du centre national de formation douanière.....	7
Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la formation et du perfectionnement à l'institut diplomatique et des relations internationales.....	7
Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion au ministère de la justice.....	7
Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur général de la jeunesse au ministère de la jeunesse et des sports.....	7
Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination d'un chargé de mission, chargé des affaires spéciales, à la Présidence de la République.....	7
Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination de chargées d'études et de synthèse aux services du médiateur de la République.....	7
Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination d'une directrice d'études et de recherche à l'institut national d'études de stratégie globale.....	7
Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination du secrétaire général de l'observatoire national de la société civile.....	7
Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale des services des douanes.....	7

SOMMAIRE (suite)

Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination du directeur général des finances et des moyens au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.....	8
Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination d'un directeur d'études à la direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion au ministère de la justice.....	8
Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination d'inspecteurs à l'inspection générale du ministère de la justice.....	8
Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination du directeur général de l'office national des œuvres universitaires.....	8
Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination de la directrice générale de la famille, de la condition de la femme et de la cohésion sociale au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.....	8
Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination du directeur général du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage.....	8
Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination du directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.....	8
Décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur régional des douanes à Constantine.....	8
Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à la wilaya de Ain Defla.....	8
Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux auprès de chefs de daïras dans certaines wilayas.....	9
Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux de communes.....	9
Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'énergie à la wilaya d'Oran.....	9
Décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université de Tamenghasset.....	9
Décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice de la condition de la femme au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.....	9
Décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des organismes de sécurité sociale au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.....	9
Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse au ministère de la communication.....	9
Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 portant nomination du directeur des travaux publics à la wilaya d'Illizi.....	9
Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale de l'environnement.....	9

SOMMAIRE (suite)**ARRETES, DECISIONS ET AVIS****MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Arrêté du 10 Jomada El Oula 1443 correspondant au 15 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 25 Safar 1437 correspondant au 7 décembre 2015 fixant la composition de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique..... 10

**MINISTERE DE LA FORMATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS**

Arrêté interministériel du 7 Jomada Ethania 1443 correspondant au 10 janvier 2022 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 4 Jomada El Oula 1431 correspondant au 19 avril 2010 fixant l'organisation interne de l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels..... 10

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 10 Rabie Ethani 1443 correspondant au 15 novembre 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle « INAPI »..... 12

Arrêté du 18 Rabie Ethani 1443 correspondant au 23 novembre 2021 portant composition du conseil d'administration de l'institut national de la productivité et du développement industriel (INPED)..... 12

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Arrêté du Aouel Safar 1443 correspondant au 8 septembre 2021 portant création de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du développement rural..... 12

Arrêté du 23 Rabie Ethani 1443 correspondant au 28 novembre 2021 fixant la composition de la commission de recours compétente à l'égard des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du développement rural..... 14

Arrêté du 25 Rabie Ethani 1443 correspondant au 30 novembre 2021 portant désignation des membres du comité national de prévention et de lutte contre les zoonoses..... 14

**MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE LA VILLE**

Arrêté du 18 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 25 octobre 2021 portant homologation des indices des salaires et matières du 2ème trimestre 2021, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH)..... 15

**MINISTERE DE LA PECHE
ET DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES**

Arrêté du 8 Jomada El Oula 1443 correspondant au 13 décembre 2021 fixant les conditions d'établissement de l'autorisation d'utilisation du site d'échouage..... 23

DECRETS

Décret exécutif n° 22-50 du 20 Jomada Ethania 1443 correspondant au 23 janvier 2022 modifiant le décret exécutif n° 18-112 du 18 Rajab 1439 correspondant au 5 avril 2018 fixant le modèle de l'extrait du registre du commerce délivré sous format électronique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du commerce et de la promotion des exportations,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 18-112 du 18 Rajab 1439 correspondant au 5 avril 2018, modifié et complété, fixant le modèle de l'extrait du registre de commerce délivré sous format électronique ;

Décrète :

Article 1er. — Le délai de la mise en conformité des extraits de registres de commerce prévu par les dispositions de l'article 7 du décret exécutif n° 18-112 du 18 Rajab 1439 correspondant au 5 avril 2018, modifié et complété, susvisé, est prorogé au 30 juin 2022.

Les administrations publiques et les établissements publics économiques ne peuvent accepter, dans leurs transactions commerciales après l'expiration de ce délai, que les extraits du registre de commerce délivrés sous format électronique.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Jomada Ethania 1443 correspondant au 23 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

Décret exécutif n° 22-51 du 21 Jomada Ethania 1443 correspondant au 24 janvier 2022 portant reconduction des mesures du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).

Le Premier ministre,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal ;

Vu la loi n° 88-07 du 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail ;

Vu la loi n° 98-06 du 3 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 27 juin 1998, modifiée et complétée, fixant les règles générales relatives à l'aviation civile ;

Vu la loi n° 01-13 du 17 Jomada El Oula 1422 correspondant au 7 août 2001, modifiée et complétée, portant orientation et organisation des transports terrestres ;

Vu la loi n° 04-08 du 27 Jomada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales ;

Vu l'ordonnance n° 06-03 du 19 Jomada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011, modifiée et complétée, relative à la commune ;

Vu la loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018, modifiée et complétée, relative à la santé ;

Vu le décret présidentiel n° 13-293 du 26 Ramadhan 1434 correspondant au 4 août 2013 portant publication du règlement sanitaire international (2005), adopté à Genève, le 23 mai 2005 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 20-69 du 26 Rajab 1441 correspondant au 21 mars 2020 relatif aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19), et l'ensemble des textes subséquents ;

Vu le décret exécutif n° 21-480 du 25 Rabie Ethani 1443 correspondant au 30 novembre 2021 portant prorogation des mesures de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) ;

Décrète :

Article 1er. — Les mesures du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) prévues par les dispositions du décret exécutif n° 21-480 du 25 Rabie Ethani 1443 correspondant au 30 novembre 2021 susvisé, sont reconduites pour une durée de dix (10) jours.

Art. 2. — Demeurent applicables toutes les autres mesures de prévention et de protection prises dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19), prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 3. — Les dispositions du présent décret prennent effet, à compter du 25 janvier 2022.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Joumada Ethania 1443 correspondant au 24 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

Décret présidentiel n° 21-455 du 11 Rabie Ethani 1443 correspondant au 16 novembre 2021 relatif à la publication de la composition nominative de la Cour constitutionnelle. (Rectificatif)

J.O n° 88 du 16 Rabie Ethani 1443 correspondant au 21 novembre 2021.

Page 4 - 2ème colonne - lignes 30, 31, 32, 34, 36 et 37

Au lieu de : — Mesbah MENAS
— Djillali MILOUDI,
— Amel Eddine BOULANOUAR,
— Abdelouahab KHERIF,
— Abdelhafid OUSSEKINE,
— Amar BOUDIAF.

Lire : — Mosbah MENAS,
— Djilali MILOUDI,
— Ameldine BOULANOUAR,
— Abdelouahab KHERIEF,
— Abdelhafid OSSOUKINE,
— Ammar BOUDIAF.

..... (le reste sans changement)

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Aïn Defla.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022, il est mis fin, à compter du 18 décembre 2021, aux fonctions de délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Aïn Defla, exercées par M. Sami Maazouzi.

-----★-----

Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions de membres à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022, il est mis fin, à compter du 14 septembre 2021, aux fonctions de membres à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption, exercées par Mmes. et MM. :

— Maya Fadel ;
— Nabila Boukhobza ;
— Abdelmalek Yacoubi ;
— Abdelkrim Bali.

-----★-----

Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur général des services comptables au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de l'inspecteur général des services comptables au ministère des finances, exercées par M. Sofiane Chakib Elaidi, appelé à exercer une autre fonction.

**Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux
fonctions du directeur du centre national de
formation douanière.**

Par décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions
de directeur du centre national de formation douanière,
exercées par M. Nouredine Allag, admis à la retraite.

-----★-----

**Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux
fonctions du directeur de la formation et du
perfectionnement à l'institut diplomatique et des
relations internationales.**

Par décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions
de directeur de la formation et du perfectionnement à
l'institut diplomatique et des relations internationales,
exercées par M. Mohand Amokrane Djema.

-----★-----

**Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux
fonctions d'un sous-directeur à la direction générale
de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion
au ministère de la justice.**

Par décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions
de sous-directeur du budget et de la comptabilité à la
direction générale de l'administration pénitentiaire et de la
réinsertion au ministère de la justice, exercées par M. Seddik
Tazerout, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux
fonctions du directeur général de la jeunesse au
ministère de la jeunesse et des sports.**

Par décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions
de directeur général de la jeunesse au ministère de la
jeunesse et des sports, exercées par M. Mohamed Sofiane
Zobir, appelé à exercer une autre fonction.

**Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 portant
nomination d'un chargé de mission, chargé des
affaires spéciales, à la Présidence de la République.**

Par décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, M. Ahmed Edaber est
nommé chargé de mission, chargé des affaires spéciales,
à la Présidence de la République.

-----★-----

**Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 portant
nomination de chargées d'études et de synthèse aux
services du médiateur de la République.**

Par décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, sont nommées chargées
d'études et de synthèse aux services du médiateur de la
République, Mmes. :

— Hassina Mebarki ;

— Fadhila Lahmel.

-----★-----

**Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 portant
nomination d'une directrice d'études et de recherche
à l'institut national d'études de stratégie globale.**

Par décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, Mme. Nadia Gacem est
nommée directrice d'études et de recherche à l'institut
national d'études de stratégie globale.

-----★-----

**Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 portant
nomination du secrétaire général de l'observatoire
national de la société civile.**

Par décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, M. Mohamed Sofiane
Zobir est nommé secrétaire général de l'observatoire national
de la société civile.

-----★-----

**Décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 portant
nomination d'un inspecteur à l'inspection générale
des services des douanes.**

Par décret présidentiel du 10 Jomada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, M. Abdenour Haddadou
est nommé inspecteur à l'inspection générale des services des
douanes.

Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination du directeur général des finances et des moyens au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022, M. Sofiane Chakib Elaidi est nommé directeur général des finances et des moyens au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

-----★-----

Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination d'un directeur d'études à la direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion au ministère de la justice.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022, M. Seddik Tazerout est nommé directeur d'études à la direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion au ministère de la justice.

-----★-----

Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination d'inspecteurs à l'inspection générale du ministère de la justice.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022, sont nommés inspecteurs à l'inspection générale du ministère de la justice, MM. :

- Ali Ayad ;
- El-Hachemi Djebblahi.

-----★-----

Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination du directeur général de l'office national des œuvres universitaires.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022, M. Nacer Ghamri est nommé directeur général de l'office national des œuvres universitaires.

Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination de la directrice générale de la famille, de la condition de la femme et de la cohésion sociale au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022, Mme. Malika Moussaoui est nommée directrice générale de la famille, de la condition de la femme et de la cohésion sociale au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

-----★-----

Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination du directeur général du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022, M. M'Hamed Benchikh est nommé directeur général du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E.).

-----★-----

Décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 portant nomination du directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Par décret présidentiel du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022, M. Faouzi Haouam est nommé directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

-----★-----

Décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur régional des douanes à Constantine.

Par décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443 correspondant au 13 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des douanes à Constantine, exercées par M. Abdenour Haddadou, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à la wilaya de Aïn Defla.

Par décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur à la wilaya de Aïn Defla, exercées par M. Mohamed Kelkouli, admis à la retraite.

**Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022 mettant fin aux
fonctions de secrétaires généraux auprès de chefs
de daïras dans certaines wilayas.**

Par décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions
de secrétaires généraux auprès de chefs de daïras aux wilayas
suivantes, exercées par MM. :

— Bachir Sabri, à la daïra de Lahmar, wilaya de Béchar,
à compter du 22 janvier 2021, décédé ;

— Djelloul Hamoudi, à la daïra de Lakhdaria, wilaya de
Bouira, admis à la retraite ;

— Ismail Maouche, à la daïra de Aïn Nouicy, wilaya de
Mostaganem ;

— Nabil Abdenour Zarrougui, à la daïra de Ouled Driss,
wilaya de Souk Ahras, sur sa demande.

-----★-----

**Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022 mettant fin aux
fonctions de secrétaires généraux de communes.**

Par décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions
de secrétaires généraux aux communes suivantes, exercées
par MM. :

— Abdelghani Boutoutou, à la commune de Bab Ezzouar,
wilaya d'Alger ;

— Haouari Filali, à la commune de Aïn Témouchent.

-----★-----

**Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022 mettant fin aux
fonctions du directeur de l'énergie à la wilaya d'Oran.**

Par décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions
de directeur de l'énergie à la wilaya d'Oran, exercées par
M. Omar Sebaa, admis à la retraite.

-----★-----

**Décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux
fonctions du doyen de la faculté des sciences
économiques, commerciales et des sciences de
gestion à l'université de Tamenghasset.**

Par décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions
de doyen de la faculté des sciences économiques,
commerciales et des sciences de gestion à l'université de
Tamenghasset, exercées par M. Ahmed Edaber, appelé à
exercer une autre fonction.

**Décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux
fonctions de la directrice de la condition de la
femme au ministère de la solidarité nationale, de la
famille et de la condition de la femme.**

Par décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions
de directrice de la condition de la femme au ministère de la
solidarité nationale, de la famille et de la condition de la
femme, exercées par Mme. Malika Moussaoui, appelée à
exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022 mettant fin aux
fonctions du directeur des organismes de sécurité
sociale au ministère du travail, de l'emploi et de la
sécurité sociale.**

Par décret exécutif du 10 Joumada Ethania 1443
correspondant au 13 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions
de directeur des organismes de sécurité sociale au ministère
du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, exercées par
M. Faouzi Haouam, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022 portant
nomination d'une chargée d'études et de synthèse
au ministère de la communication.**

Par décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022, Mme. Karima
Bouabbache est nommée chargée d'études et de synthèse au
ministère de la communication.

-----★-----

**Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022 portant
nomination du directeur des travaux publics à la
wilaya d'Illizi.**

Par décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022, M. Amar Kouider est
nommé directeur des travaux publics à la wilaya d'Illizi.

-----★-----

**Décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022 portant
nomination d'un inspecteur à l'inspection générale
de l'environnement.**

Par décret exécutif du 13 Joumada Ethania 1443
correspondant au 16 janvier 2022, M. Mohamed Moali est
nommé inspecteur à l'inspection générale de l'environnement.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté du 10 Jomada El Oula 1443 correspondant au 15 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 25 Safar 1437 correspondant au 7 décembre 2015 fixant la composition de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par arrêté du 10 Jomada El Oula 1443 correspondant au 15 décembre 2021, l'arrêté du 25 Safar 1437 correspondant au 7 décembre 2015, modifié, fixant la composition de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est modifié comme suit :

«

*** Représentants du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :**

- M. Kamli El-Hadj, président ;
- M. Djebrani Abdelhakim, vice-président.

*** Représentants du secteur concerné :**

- Mme. Benmoussa Amel, membre titulaire ;
- M. Chahda Khaled, membre titulaire ;
- M. Naga Mourad, membre suppléant ;
- M. Boughaba Abed, membre suppléant.

*** Représentants du ministère des finances (direction générale du budget) :**

- Mme. Djermane Sabeha, membre titulaire ;
- M. Laanani Adel, membre suppléant.

*** Représentants du ministère des finances (direction générale de la comptabilité) :**

- Mme. Benkezzim Safia, membre titulaire ;
- M. Sadki Ouramdane, membre suppléant.

*** Représentants du ministère du commerce :**

- Mme. Ayachi Fatma, membre titulaire ;
- Mme. Harrad Djazia, membre suppléante ».

MINISTERE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

Arrêté interministériel du 7 Jomada Ethania 1443 correspondant au 10 janvier 2022 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 4 Jomada El Oula 1431 correspondant au 19 avril 2010 fixant l'organisation interne de l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels,

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 92-09 du 9 janvier 1992 relatif aux modalités d'homologation des formations et d'évaluation des acquis professionnels ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-87 du 30 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 3 mars 2003 fixant les attributions du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels ;

Vu le décret exécutif n° 09-93 du 26 Safar 1430 correspondant au 22 février 2009 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de la formation et de l'enseignement professionnels ;

Vu le décret exécutif n° 09-316 du 17 Chaoual 1430 correspondant au 6 octobre 2009, modifié et complété, fixant le statut de l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP) ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu le décret exécutif n° 21-42 du 3 Jomada Ethania 1442 correspondant au 17 janvier 2021 portant création du centre national des examens et concours du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 Jomada El Oula 1431 correspondant au 19 avril 2010 fixant l'organisation interne de l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels ;

Arrêtent :

Article 1er. — Les *articles 1, 2, 3, 4 et 5* de l'arrêté interministériel du 4 Joumada El Oula 1431 correspondant au 19 avril 2010 fixant l'organisation interne de l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels, sont modifiés, complétés et rédigés comme suit :

« *Article 1er.* — En application des dispositions de l'article 5 du décret exécutif n° 09-316 du 17 Chaoual 1430 correspondant au 6 octobre 2009, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer l'organisation interne de l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels ».

« *Art. 2.* — Sous l'autorité du directeur général, l'organisation interne de l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels, comprend :

- 1- La direction de l'ingénierie pédagogique ;
- 2- La direction de l'ingénierie de formation ;
- 3- La direction des études et des recherches pédagogiques ;
- 4- La direction de la validation de la documentation technique et pédagogique et de l'édition ;
- 5- La direction de l'administration et des moyens ».

« *Art. 3.* — La direction de l'ingénierie pédagogique est chargée, notamment :

- de concevoir des méthodologies (sans changement jusqu'à) les domaines de la formation et de l'enseignement professionnels ;
- d'actualiser périodiquement la nomenclature nationale des branches professionnelles et des spécialités de la formation professionnelle ainsi que le répertoire des domaines et filières de l'enseignement professionnel ;
- de déterminer et de valider (sans changement jusqu'à) en matière d'ingénierie pédagogique ;
- de contribuer à l'identification des besoins d'autres secteurs par l'élaboration des programmes de formation.

Elle est organisée en deux (2) services :

- 1- le service de l'élaboration des programmes et des supports didactiques ;
- 2- le service de l'adaptation de la documentation technique et pédagogique ».

« *Art. 4.* — La direction de l'ingénierie de formation est chargée, notamment :

- d'élaborer les programmes de formation spécialisée et les programmes de perfectionnement destinés aux cadres du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels et les autres secteurs en coordination avec les instituts de la formation et de l'enseignement professionnels ;
- d'assurer la formation spécialisée ... (sans changement jusqu'à) dans le grade d'intendant gestionnaire ;
- de préparer et d'assurer des actions ... (sans changement jusqu'à) en matière d'ingénierie de formation.

Elle est organisée en deux (2) services :

- 1- le service de la formation ;
- 2- le service du perfectionnement ».

« *Art. 5.* — La direction des études et des recherches pédagogiques est chargée, notamment :

- de mettre en œuvre (sans changement jusqu'à) dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels ;
- de mener des études de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de la formation et de l'enseignement professionnels.

Elle est organisée en trois (3) services :

- 1- le service des méthodes ;
- 2- le service des études et des recherches pédagogiques ;
- 3- le service de l'homologation des acquis professionnels et de formation ».

Art. 2. — L'arrêté interministériel du 4 Joumada El Oula 1431 correspondant au 19 avril 2010 susvisé, est complété par un *article 5 bis*, rédigé comme suit :

« *Art. 5 bis.* — La direction de la validation de la documentation technique et pédagogique et de l'édition est chargée, notamment :

- d'assurer l'impression des diplômes de la formation et de l'enseignement professionnels et du duplicata des diplômes ;
- d'assurer la conception et l'impression des documents techniques et pédagogiques du ministère de la formation et de l'enseignement professionnels ;
- de procéder, en coordination avec les instituts de formation et d'enseignement professionnels, à la validation et l'impression des ouvrages techniques et pédagogiques ;
- d'assurer le développement du site internet de l'institut.

Elle est organisée en trois (3) services :

- 1- le service de validation de la documentation technique et pédagogique ;
- 2- le service de l'impression et de l'édition de la documentation technique et pédagogique ;
- 3- le service de l'informatique et de la communication ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Joumada Ethania 1443 correspondant au 10 janvier 2022.

Le ministre de la formation
et de l'enseignement
professionnels

Yassine MERABI

Le ministre
des finances

Aïmene
BENABDERRAHMANE

Pour le Premier ministre et par délégation,
*le directeur général de la fonction publique
et de la réforme administrative*

Belkacem BOUCHEMAL

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 10 Rabie Ethani 1443 correspondant au 15 novembre 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle « INAPI ».

Par arrêté du 10 Rabie Ethani 1443 correspondant au 15 novembre 2021, la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle « INAPI » est fixée, en application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 98-68 du 24 Chaoual 1418 correspondant au 21 février 1998 portant création et statut de l'institut national algérien de la propriété industrielle « INAPI », comme suit :

- Mme. Farida Benzadi, représentante du ministre de l'industrie, présidente ;
- M. Hamza Melakhssou, représentant du ministre de la défense nationale, membre ;
- M. Nacim Gaouaoui, représentant du ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, membre ;
- Mme. Maya Cherfaoui, représentante du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, membre ;
- Mme. Fatma Ayachi, représentante du ministre du commerce et de la promotion des exportations, membre ;
- Mme. Fatma Zohra Ali Smail, représentante du ministre de la santé, membre ;
- M. Ali Farah, représentant du ministre de l'agriculture et du développement rural, membre ;
- M. Ahmed Saim, représentant du ministre des finances, membre.

-----★-----

Arrêté du 18 Rabie Ethani 1443 correspondant au 23 novembre 2021 portant composition du conseil d'administration de l'institut national de la productivité et du développement industriel (INPED).

Par arrêté du 18 Rabie Ethani 1443 correspondant au 23 novembre 2021, la composition du conseil d'administration de l'institut national de la productivité et du développement industriel (INPED) est fixée, en application des dispositions de l'article 12 du décret exécutif n° 98-163 du 22 Moharram 1419 correspondant au 19 mai 1998, modifié et complété, érigeant l'institut national de la productivité et du développement industriel en établissement public à caractère industriel et commercial, comme suit :

— M. Bachir Kechroud, représentant du ministre de l'industrie, président ;

— Mme. Malika Laimeche, représentante du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, membre ;

— M. Hamza Melakhssou, représentant du ministre de la défense nationale, membre ;

— M. Mourad Allouane, représentant du ministre des finances, membre ;

— Mme. Salima Cherchali, représentante du ministre de l'énergie et des mines, membre ;

— M. Abdelhakim Bentellis, représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, membre ;

— M. Mouloud Boulaouinat, représentant du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, membre ;

— M. El Hadj Daachi, représentant du ministre du commerce et de la promotion des exportations, membre ;

— Mme. Souad Haddadj, représentante du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, membre ;

— M. Rachid Larachi, représentant des groupes industriels publics, membre ;

— M. Farid Yaici, représentant du conseil pédagogique et scientifique de l'INPED, membre ;

— M. Mohamed Djoudi, représentant des travailleurs, membre.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

Arrêté du Aouel Safar 1443 correspondant au 8 septembre 2021 portant création de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du développement rural.

Le ministre de l'agriculture et du développement rural,

Vu l'ordonnance n° 06-03 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 66-145 du 2 juin 1966, modifié et complété, relatif à l'élaboration et à la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-99 du 27 mars 1990 relatif au pouvoir de nomination et de gestion administrative, à l'égard des fonctionnaires et agents des administrations centrales, des wilayas et des communes ainsi que des établissements publics à caractère administratif en relevant ;

Vu le décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n° 08-05 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008 portant statut particulier des ouvriers professionnels, des conducteurs d'automobiles et des appariteurs ;

Vu le décret exécutif n° 08-181 du 19 Jomada Ethania 1429 correspondant au 23 juin 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée de la pêche ;

Vu le décret exécutif n° 08-198 du 3 Rajab 1429 correspondant au 6 juillet 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'autorité phytosanitaire ;

Vu le décret exécutif n° 08-286 du 17 Ramadhan 1429 correspondant au 17 septembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée de l'agriculture ;

Vu le décret exécutif n° 08-361 du 10 Dhou El Kaâda 1429 correspondant au 8 novembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des ressources en eau ;

Vu le décret exécutif n° 10-124 du 13 Jomada El Oula 1431 correspondant au 28 avril 2010 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des médecins vétérinaires, des inspecteurs vétérinaires et des médecins vétérinaires spécialistes ;

Vu le décret exécutif n° 20-128 du 28 Ramadhan 1441 correspondant au 21 mai 2020 fixant les attributions du ministre de l'agriculture et du développement rural ;

Vu le décret exécutif n° 20-129 du 28 Ramadhan 1441 correspondant au 21 mai 2020 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du développement rural ;

Vu le décret exécutif n° 20-199 du 4 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 25 juillet 2020 relatif aux commissions administratives paritaires, commissions de recours et des comités techniques dans les institutions et administrations publiques ;

Vu l'arrêté du 27 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 8 janvier 2005 portant création de la commission de recours compétente à l'égard des fonctionnaires du ministère de l'agriculture et du développement rural ;

Vu l'arrêté du 17 Moharram 1443 correspondant au 26 août 2021 portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du développement rural ;

Vu l'arrêté du 22 Moharram 1443 correspondant au 31 août 2021 fixant la composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du développement rural ;

Arrête :

Article 1er. — Il est créé une commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du développement rural, composée de :

- sept (7) membres titulaires représentant l'administration ;
- sept (7) membres suppléants représentant l'administration ;
- sept (7) membres titulaires représentant les fonctionnaires ;
- sept (7) membres suppléants représentant les fonctionnaires.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté du 27 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 8 janvier 2005 portant création de la commission de recours compétente à l'égard des fonctionnaires du ministère de l'agriculture et du développement rural, sont abrogées.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Safar 1443 correspondant au 8 septembre 2021.

Abdel-Hamid HEMDANI.

Arrêté du 23 Rabie Ethani 1443 correspondant au 28 novembre 2021 fixant la composition de la commission de recours compétente à l'égard des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du développement rural.

Par arrêté du 23 Rabie Ethani 1443 correspondant au 28 novembre 2021, la composition de la commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du développement rural, est fixée conformément au tableau ci-après :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DES FONCTIONNAIRES	
Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
Mikati Kamel	Adouani Amel	Chalal Kamel	Abikchi Faouzi
Ichou Sabrina	Ould Youcef Hamid	Bouacheria Yahia	Haderbache Saïd
Bouчек Lyasmine	Lounici Malika	Belmesous Ali	Abdi Djaouida
Bara Khaled	Bouras Naima	Brahimi Abdelkayoum	Benaouda Souad
Hemam Dalila	Benakmoum Layachi	Beskri Nouredine	Aounallah Abderahmane
Baouche Fatiha	Chebira Dris	Hemai Youcef	Saidani Fatma Zohra
Toumi Leila	Mokhtari Fatma	Belamri Zineb	Benaïssa Nouredine

La commission de recours compétente à l'égard des corps des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et du développement rural est présidée par M. Mikati Kamel, sous-directeur de la documentation et des archives.

-----★-----

Arrêté du 25 Rabie Ethani 1443 correspondant au 30 novembre 2021 portant désignation des membres du comité national de prévention et de lutte contre les zoonoses.

Par arrêté du 25 Rabie Ethani 1443 correspondant au 30 novembre 2021, les membres dont les noms suivent sont désignés, en application des dispositions de l'article 8 du décret exécutif n° 20-341 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création d'un comité national de prévention et de lutte contre les zoonoses et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement, au comité national de prévention et de lutte contre les zoonoses, pour un mandat de cinq (5) ans :

- Imad Idres, représentant du ministre chargé de l'autorité vétérinaire nationale, président ;
- Okba Chouakria, représentant du ministère de la défense nationale ;
- Hizia Dahar, représentante du ministre chargé de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;
- Kahina Bouzouane, représentante du ministre chargé des finances ;
- Meriem Aissi, représentante du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Yassine Tidjini, représentant du ministre chargé du commerce ;
- Farida Mansour, représentante du ministre chargé de la communication ;

- Ali Trad, représentant du ministre chargé de la santé ;
- Khalida Samah Kobbi, représentante de la ministre chargée de l'environnement ;
- Saida Okali, représentante du ministre chargé de la pêche et des productions halieutiques ;
- Rima Maache, représentante du ministre chargé de l'industrie pharmaceutique ;
- Ratiba Bahia Baazizi, représentante du président de l'agence nationale de sécurité sanitaire ;
- Fifi Mouhoubi, représentante du directeur général des forêts ;
- Adel Rahmani, représentant du commandement de la gendarmerie nationale ;
- Faiza Djili, représentante de la direction générale de la sûreté nationale ;
- Mohand Amar Benabdessalam, représentant de la direction générale de la protection civile ;
- Naima Dellal représentante du haut commissaire au développement de la steppe ;
- Keltoum Zanoun, représentante du président de la chambre nationale de l'agriculture ;
- Hachimi Karim Kaddour, directeur général de l'institut national de la médecine vétérinaire ;
- Nouredine Smail, directeur général de l'institut national de la santé publique ;
- Fowzi Derrar, directeur général de l'institut Pasteur d'Algérie ;
- Dalila Basta, directrice générale de l'institut national de la protection des végétaux.

**MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE LA VILLE**

Arrêté du 18 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 25 octobre 2021 portant homologation des indices des salaires et matières du 2ème trimestre 2021, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH).

Le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville,

Vu le décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment ses articles 102 et 103 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-145 du 12 mai 1991, modifié et complété, portant statuts de la caisse nationale du logement (C.N.L.) ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 susvisé, sont homologués les indices des salaires et des matières du 2ème trimestre 2021, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), et définis aux tableaux joints en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 25 octobre 2021.

Mohamed Tarek BELARIBI.

ANNEXE

TABLEAUX DES INDICES DES SALAIRES ET DES MATIERES UTILISES DANS LES FORMULES D'ACTUALISATION ET DE REVISION DES PRIX DES MARCHES DE TRAVAUX DU SECTEUR DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE (BTPH)

2ème TRIMESTRE 2021

I. INDICES SALAIRES

A. Indices salaires base 1000 - janvier 2020

MOIS	EQUIPEMENTS				
	Gros œuvres	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie
Avril 2021	1001	1001	1002	1001	1003
Mai 2021	1001	1001	1002	1001	1003
Juin 2021	1001	1001	1002	1001	1003

B. Coefficient de raccordement permettant de calculer à partir des indices, base 1000 en janvier 2020, les indices base 1000 en janvier 2011.

Equipements	Gros œuvres	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie
Coefficient de raccordement	1,420	1,305	1,268	1,446	1,390

II. COEFFICIENT « K » DES CHARGES SOCIALES

A compter du 1er octobre 1999, deux (2) valeurs du coefficient « K » des charges sociales sont applicables dans les formules de variation de prix, selon les cas suivants :

1) La valeur du coefficient « K » des charges sociales, appliquée pour les marchés conclus entre le 1er avril 1985 et le 30 septembre 1999 :

K = 0,5147

2) La valeur du coefficient « K » des charges sociales, appliquée pour les marchés conclus postérieurement au 30 septembre 1999 est :

K = 0,5148

III. INDICES MATIERES 2ème TRIMESTRE 2021**1- ACIER**

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Adp	Acier dur pour précontrainte	1,180	1258	1389	1218
2	Acl	Cornière à ailes égales	1,109	1266	1266	1266
3	Ad	Acier doux pour béton armé	1,000	1000	1000	1000
4	Apf	Profilés métalliques laminés à chaud (IPN, UPN, IPE, HEA, HEB)	1,001	1579	1579	1591
5	At	Acier à haute adhérence pour béton armé	1,084	1301	1462	1534
6	Bc	Boulon et crochet	0,957	1000	1000	1000
7	Chac	Chaudière en acier	1,000	1251	1251	1251
8	Fiat	Fil d'attache	0,934	1004	1040	1099
9	Fp	Fer plat	1,232	1000	1000	1000
10	Ft	Fer en T	1,000	1000	1000	1000
11	Poi	Pointe	0,914	1000	1000	1000
12	Rac	Radiateur en acier	1,000	1000	1000	1000
13	Trs	Treillis soudé	1,258	1305	1341	1396

2- TOLES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Tn	Panneau de tôle nervurée	1,157	1398	1786	1988
2	Ta	Tôle acier galvanisé	0,955	1118	1102	1193
3	Tal	Tôle acier pour profilés laminés à froid (P.A.F)	1,210	1073	1073	1073
4	Tea	Tuile acier	1,051	929	929	929
5	Tge	Tôle ondulée galvanisée	1,000	1000	1000	1000

3- GRANULATS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Gr	Gravier concassé	0,883	994	994	994
2	Cail	Caillou type ballast	1,058	998	998	998
3	Grr	Gravier roulé	1,000	1000	1000	1000
4	Moe	Moellon	0,996	1000	1000	1000
5	Pme	Poudre de marbre	1,000	1000	1000	1000
6	Sa	Sable alluvionnaire ou de concassage	1,068	992	992	992
7	Tou	Tout-venant	1,306	966	966	966
8	Tuf	Tuf	1,000	1004	1004	1004

4- LIANTS

N ^{os}	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	BPE	Béton courant prêt à l'emploi	1,085	1005	1006	1003
2	Chc	Chaux hydraulique	1,123	1000	1000	1000
3	Cimc	CEM II ciment portland composé	1,220	992	983	995
4	Cimo	CEM I ciment portland artificiel	1,000	1008	1008	1008
5	Hts	CEM III ciment de haut fourneau	1,000	942	935	957
6	Pl	Plâtre	1,352	1000	1000	1000

5- ADJUVANTS

N ^{os}	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Adja	Accélérateur de prise de béton	0,958	1000	1000	1000
2	Adjh	Hydrofuges	1,005	1068	1068	1068
3	Adjr	Retardateur de prise de béton	0,899	1000	1000	1000
4	Apl	Plastifiant de béton	0,983	1000	1000	1000

6- MAÇONNERIE

N ^{os}	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Brc	Brique creuse	0,804	1021	1022	1021
2	Brp	Brique pleine	1,197	1000	1000	1000
3	Bts	Brique en terre stabilisée (BTS)	1,000	1000	1000	1000
4	Cl	Claustra	0,933	1000	1000	1000
5	Crp	Carreau de plâtre	1,093	1000	1000	1000
6	Hou	Corps creux (hourdi)	1,740	1010	1010	1010
7	Pba	Poutrelle en béton armé (préfabriquée)	1,000	1000	1000	1000
8	Pg	Parpaing en béton	1,224	1000	1000	1000

7- REVETEMENTS ET COUVERTURES

N ^{os}	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Caf	Carreau de faïence	0,913	1018	1018	844
2	Cg	Carreau de granito	1,000	1000	1000	1000
3	MF	Marbre pour revêtement	1,400	1000	1000	1000
4	Plt	Plinthe	0,775	1058	1091	996
5	Te	Tuile petite écaillée	0,839	1020	1020	1020

8- PEINTURE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Pve	Peinture vinylique	1,239	1021	1021	1021
2	Pey	Peinture Epoxy	2,086	1000	1000	1000
3	Gly	Peinture glycérophtalique	1,686	1171	1171	1171
4	Par	Peinture Arris	1,210	1000	1000	1000
5	Pea	Peinture antirouille	1,100	1000	1000	1000
6	Peh	Peinture à l'huile	1,630	1000	1000	1000
7	Psy	Peinture styralin	1,763	1125	1125	1125
8	Psyn	Peinture pour signalisation routière	1,220	1054	1054	1054

9- MENUISERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Bcj	Bois acajou	1,000	1000	1000	1000
2	Bms	Madrier bois blanc	1,546	1132	1130	1418
3	Bo	Contreplaqué	1,372	1059	1059	1059
4	Brn	Bois rouge	1,278	1545	1569	1896
5	Falu	Fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
6	Fb	Fenêtre en bois avec cadre	1,000	1000	1000	1000
7	Fpvc	Fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
8	Pab	Panneau aggloméré de bois	1,103	1000	1000	1000
9	Palu	Porte en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
10	Pb	Persienne en bois avec cadre	1,115	1000	1000	1000
11	PFalu	Porte-fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
12	PFb	Porte-fenêtre en bois avec cadre	0,935	1000	1000	1000
13	PFpvc	Porte-fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
14	Piso	Porte isoplane avec cadre	1,000	1000	1000	1000
15	Ppb	Porte pleine en bois avec cadre	1,046	1000	1000	1000
16	Ppvc	Porte en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
17	Sac	Planche de bois blanc qualité de coffrage	1,312	1043	1043	1043

10- QUINCAILLERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Cr	Crémone	1,103	1000	1000	1000
2	Pa	Paumelle laminée	1,000	1000	1000	1000
3	Pe	Pêne dormant	1,050	1000	1000	1209
4	Tsc	Tube serrurerie carré	1,195	1182	1266	1435
5	Tsr	Tube serrurerie rond	1,250	1000	1327	1504
6	Znl	Zinc laminé	1,146	1000	1000	1000

11- VITRERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Jun 2021
1	Vv	Verre à vitre normal	1,240	1000	1000	1000
2	Brnv	Brique nevada	1,027	1000	1000	1000
3	Mas	Mastic	1,101	1100	1100	1100
4	Va	Verre armé	1,244	1000	1000	1000
5	Vd	Verre épais double	1,000	1000	1000	1000
6	Vgl	Verre glace	1,035	1000	1000	1000
7	Vm	Verre martelé	1,033	1000	1000	1000

12- ELECTRICITE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Jun 2021
1	Armg	Armoire générale	1,000	1000	1000	1000
2	Bau	Bloc autonome	1,000	1000	1167	1167
3	Bod	Boîte de dérivation	1,170	1000	1000	1077
4	Ca	Chemin de câble en dalle perforée	1,000	1243	1243	1368
5	Cf	Fils de cuivre nu	1,157	1137	998	998
6	Coe	Coffret d'étage (grille de dérivation)	1,000	1178	1178	1178
7	Cop	Coffret pied de colonne montante	1,000	1000	1028	1028
8	Cor	Coffret de répartition	1,000	1160	1160	1160
9	Cpfg	Câble de série à cond. rigide (4 cond.)	1,179	1092	1013	1013
10	Cth	Câble de série à cond. rigide (1 cond.)	1,195	1492	1251	1251
11	Cts	Câble moyenne tension	1,194	1331	1205	1205
12	Cuf	Câble de série à cond. rigide (3 cond.)	1,144	1068	980	980
13	Disb	Disjoncteur différentiel bipolaire	1,069	964	964	964
14	Disc	Disjoncteur tripolaire	1,210	1007	1007	1007
15	Dist	Disjoncteur tétra-polaire	1,283	1006	1006	1006
16	Ga	Gaine ICD orange	0,980	1000	1000	1000
17	He	Hublot	1,000	1000	1000	1000
18	Itd	Interrupteur double allumage encastré	1,000	1000	1000	1000
19	Its	Interrupteur simple allumage encastré	1,000	1000	1000	1000
20	Lum	Luminaire à mercure	1,000	1000	1000	1000
21	Lus	Luminaire à sodium	1,000	1000	1000	1000
22	Pla	Plafonnier vasque	1,000	1000	1021	1021
23	Pqt	Piquet de terre	1,000	1120	1120	1120
24	Pr	Prise à encastrer	1,142	1000	1000	1000
25	Rf	Réflecteur	1,000	1000	1000	1000
26	Rg	Réglette monoclip	1,000	1000	1000	1000
27	Ste	Stop circuit	1,000	1000	1000	1000
28	Tp	Tube plastique rigide	1,000	1000	1000	1000
29	Tra	Poste de transformation MT/BT	1,000	1000	1000	1000

13- FONTE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Jun 2021
1	Chaf	Chaudière en fonte	1,000	1000	1000	1000
2	Grc	Grille caniveau	1,295	1000	1000	1000
3	Raf	Radiateur en fonte	1,000	1000	1000	1000
4	Tamf	Tampons de regards en fonte	1,292	987	987	987
5	Vef	Vanne en fonte	1,000	1000	1000	1000

14- PLOMBERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Jun 2021
1	Ado	Adoucisseur semi-automatique	0,902	1000	1000	1000
2	Aer	Aérotherme	1,000	1000	1000	1000
3	Atb	Tube acier enrobé	1,000	1000	1000	1000
4	Atn	Tube acier noir	1,014	1000	1000	1000
5	Bai	Baignoire en céramique	1,029	1000	1000	1000
6	Baie	Baignoire en tôle d'acier	1,283	1029	1029	1029
7	Bru	Brûleur gaz	1,000	1000	1000	1000
8	Che	Chauffe-eau	1,042	1000	1000	1000
9	Cla	Clapet de non retour	1,338	1000	1000	1000
10	Cli	Climatiseur	1,363	1196	1196	1196
11	Com	Compteur d'eau	1,048	1006	1105	1105
12	Cs	Circulateur	1,000	1000	1000	1000
13	Cta	Centrale de traitement d'air	1,000	1000	1000	1000
14	Cut	Tube de cuivre (en barre ou en couronne)	1,000	1000	1000	1000
15	Cuv	Cuvette anglaise	1,286	1081	1081	1081
16	EVc	Evier en céramique	1,435	944	1030	1028
17	EVx	Evier en tôle inox	1,333	1000	1000	1000
18	Grf	Groupe frigorifique	1,000	1000	1000	1000
19	Iso	Coquille laine de roche	1,000	1000	1000	1000
20	Le	Lavabo en céramique	1,100	1031	1031	1031
21	Prac	Pièces de raccordement (coude, manchon, té...)	1,377	1000	1000	1000
22	Reg	Régulateur	1,000	1000	1000	1000
23	Res	Réservoir de production d'eau chaude	1,000	1000	1000	1000
24	Rin	Robinet vanne à cage ronde	1,050	1000	1000	1000
25	Rol	Robinet d'arrêt d'eau en laiton poli	1,189	1104	1104	1104
26	Rsa	Robinetterie sanitaire	0,939	1124	1124	1124
27	Sup	Surpresseur hydraulique intermittent	1,000	1000	1000	1000
28	Tag	Tube acier galvanisé	1,056	1000	1000	1000
29	Tcp	Tuyau en chlorure de polyvinyle	1,075	1000	1000	1000
30	Van	Vanne	1,019	1000	1000	1000
31	Vc	Ventilateur centrifuge	1,000	1000	1000	1000
32	Vco	Ventilo-convecteur	1,143	1000	1000	1000
33	Ve	Vase d'expansion	1,000	1000	1000	1000

15- ETANCHEITE ET ISOLATION

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Bio	Bitume oxydé	1,399	1319	1319	1054
2	Chb	Chape souple bitumée	0,941	1009	1009	1009
3	Chs	Chape surface aluminium (PAXALUMIN)	1,379	972	972	972
4	Etl	Etanchéité liquide (résine)	1,005	1022	1022	1022
5	Etm	Etanchéité membrane	1,000	1000	1000	1000
6	Fei	Feutre imprégné	1,148	1039	1052	1055
7	Fli	Flint - Kot	1,084	1006	1012	1011
8	Gc	Gargouille et crapaudine	1,000	1000	1000	1000
9	Pan	Panneau de liège aggloméré	1,065	1000	1000	1000
10	Pk	Papier Kraft	1,000	1000	1000	1000
11	Pol	Polystyrène	1,079	1320	1320	1320

16- TRANSPORT

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Tpa	Transport par air	1,000	1000	1000	1000
2	Tpf	Transport par fer	1,000	1000	1000	1000
3	Tpm	Transport par mer	1,000	1000	1000	1000
4	Tpr	Transport par route	0,883	1000	1000	1000

17- ENERGIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Aty	Acétylène	1,105	1000	1000	1000
2	Ea	Essence auto	1,869	1124	1124	1124
3	Ec	Electrode baguette de soudure	1,000	1000	1000	1000
4	Eel	Consommation électricité	0,991	1000	1000	1000
5	Ex	Explosif	1,000	1063	1063	1063
6	Got	Gasol vente à terre	1,586	1263	1263	1263
7	Oxy	Oxygène	1,107	1000	1000	1000

18- CANALISATIONS POUR RESEAUX

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Act	Buse en ciment comprimé	1,000	953	953	953
2	Bpvc	Buse en matière plastique (PVC)	1,000	1000	1000	1000
3	Bus	Buse métallique	1,000	1000	1000	1000
4	Pe hd	Tuyau en PEHD	1,000	1009	1009	1009
5	Trf	Tuyau et raccord en fonte	1,000	1000	1000	1000
6	Tua	Buse en béton armé	1,000	1100	1100	1100

19- AMENAGEMENT EXTERIEUR

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Bor	Bordure de trottoir	1,044	1034	1034	1034
2	Bou	Bouche d'incendie	1,452	1000	1000	1000
3	Can	Candélabre	1,050	1043	1130	1130
4	Cc	Carreau de ciment	1,000	1000	1000	1000
5	Gri	Grillage galvanisé	1,051	1271	1411	1534
6	Gril	Grillage avertisseur	0,848	1000	1000	1000
7	Gzl	Gazon	1,000	1000	1000	1000
8	Pav	Pavé pour trottoir	1,563	1000	1000	1000

20-VOIRIES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Bil	Bitume pour revêtement	1,274	1218	1218	1298
2	Cutb	Cut-back	1,212	1345	1317	1384
3	Em	Emulsion	1,269	1290	1290	1290
4	Gls	Glissière de sécurité (en acier)	1,046	1089	1089	1089
5	Glsb	Glissière de sécurité (en béton)	1,000	1000	1000	1000
6	Pas	Panneaux de signalisation routière	1,481	1253	1253	1253

21- MATIERES ET PRODUITS DIVERS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
1	Cchl	Caoutchouc chloré	2,063	1000	1000	1000
2	Ceph	Cellule photoélectrique	1,000	1000	1000	1000
3	Mv	Matelas laine de verre	1,338	1000	1000	1000
4	Pai	Panneau isotherme	1,198	1000	1000	1000
5	Ply	Polyuréthane	1,096	1000	1000	1000
6	Pn	Pneumatique	1,000	1000	1000	1000
7	Pvc	Plaque PVC	1,011	1000	1000	1000

**MINISTERE DE LA PECHE
ET DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES**

Arrêté du 8 Joumada El Oula 1443 correspondant au 13 décembre 2021 fixant les conditions d'établissement de l'autorisation d'utilisation du site d'échouage.

Le ministre de la pêche et des productions halieutiques,

Vu le décret présidentiel n° 17-01 du 3 Rabie Ethani 1438 correspondant au 2 janvier 2017 portant missions et organisation du service national de garde-côtes ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 02-304 du 21 Rajab 1423 correspondant au 28 septembre 2002, modifié et complété, fixant l'organisation, le fonctionnement et les missions de la chambre nationale de pêche et d'aquaculture ;

Vu le décret exécutif n° 18-104 du 11 Rajab 1439 correspondant au 29 mars 2018 portant création, gestion et modalités d'utilisation des sites d'échouage pour la pêche artisanale ;

Vu le décret exécutif n° 20-82 du 7 Chaâbane 1441 correspondant au 1er avril 2020 fixant les attributions du ministre de la pêche et des productions halieutiques ;

Vu le décret exécutif n° 21-436 du 28 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 4 novembre 2021 portant création de la direction de wilaya de la pêche et de l'aquaculture ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 12 du décret exécutif n° 18-104 du 11 Rajab 1439 correspondant au 29 mars 2018 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les conditions d'établissement de l'autorisation d'utilisation du site d'échouage.

Art. 2. — Les sites d'échouage sont destinés à être utilisés par les navires exerçant la pêche artisanale ayant une longueur égale ou inférieure à sept (7) mètres.

Art. 3. — L'utilisation du site d'échouage par les professionnels de la pêche artisanale est soumise à une autorisation délivrée par le directeur de la chambre de pêche et d'aquaculture de wilaya territorialement compétente, après la présentation d'un dossier comportant :

• Pour les navires immatriculés :

— une demande manuscrite signée par le propriétaire ou le gérant indiquant les informations sur le navire (nom, longueur hors-tout, largeur, puissance motrice, tonnage, tirant d'eau) ;

- une copie de la pièce d'identité ;
- une copie de l'acte de propriété ou de l'acte de vente du navire de pêche ;
- une copie de la carte d'adhésion à la chambre de pêche et d'aquaculture, territorialement compétente ;
- un certificat de résidence.

• Pour les navires non immatriculés :

- une demande manuscrite signée par le propriétaire ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- une autorisation préalable d'acquisition d'un navire de pêche ;
- un certificat de résidence ;
- une copie de la carte d'adhésion à la chambre de pêche et d'aquaculture, territorialement compétente ;
- une fiche technique du navire en cours d'acquisition ;
- une facture proforma.

Art. 4. — La demande d'autorisation d'utilisation du site d'échouage, doit être déposée auprès de la chambre de la pêche et d'aquaculture de wilaya territorialement compétente ou par voie électronique.

Art. 5. — Après examen de la demande d'autorisation d'utilisation du site d'échouage, la chambre de pêche et d'aquaculture de wilaya territorialement compétente, procède :

- en cas d'accord : à l'établissement et à la délivrance de l'autorisation d'utilisation du site d'échouage, dans un délai de huit (8) jours, à compter de la date de dépôt ;
- en cas de rejet : à la motivation et à la notification de la décision de rejet au demandeur par tous les moyens, dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de notification du refus.

Art. 6. — L'utilisation du site d'échouage est subordonnée au paiement des droits d'accès, annuels qui sont fixés par le directeur de la chambre de pêche et d'aquaculture de wilaya territorialement compétente.

Art. 7. — Le modèle-type de l'autorisation d'utilisation du site d'échouage par les professionnels de la pêche artisanale est fixé en annexe du présent arrêté.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Joumada El Oula 1443 correspondant au 13 décembre 2021.

Hicham Sofiane SALAOUATCHI.

ANNEXE

MODELE-TYPE DE L'AUTORISATION D'UTILISATION DU SITE D'ECHOUAGE

WILAYA : Nom du site d'échouage :

Nom et prénom du propriétaire ou du gérant :

Date et lieu de naissance :

Lieu de résidence :

Nom de l'embarcation (Immatriculé) :

Immatriculation de l'embarcation :

Nature de la coque :

Longueur hors-tout de l'embarcation : Puissance motrice :

Jauge brute :

Type d'activité (Engins de pêche utilisés) :

Paiement des droits d'accès :

Date de signature :

Le directeur de la chambre de pêche et d'aquaculture